

Attestation médicale médecin traitant

1. Pour que le médecin déclare des incapacités définitives à exercer le travail, il faut :

Nom et prénom du patient:

Entreprise/institution:

Travail convenu actuel:

Date:

Par la présente, je, soussigné(e) médecin, déclare après anamnèse approfondie, examen clinique et d'éventuels examens complémentaires que le patient mentionné ci-dessus est **définivement inapte médicalement** pour le **travail actuel** chez l'employeur actuel.

Cachet:

Signature:

Veuillez joindre à cette attestation un **rapport médical** contenant les informations médicales essentielles pour le médecin du travail. Ce rapport peut être remis sous enveloppe fermée au travailleur, qui le remettra en mains propres au médecin du travail lors de l'évaluation de santé.

Les informations fournies sont couvertes par le secret médical et sont accessibles uniquement au médecin du travail. Elles sont conservées dans le dossier médical du travailleur.